Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213502172-20260416-202627-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
COMMUNE DE LE PERTRE
Mairie – 2 place de l'église
35370 LE PERTRE

Nombre de membres titulaires : 15
Nombre de présents : 11
Qui ont pris part au vote : 15

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril, le conseil municipal de la commune de LE PERTRE**,** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, à 20h30, après convocation légale du 3 avril 2026, sous la présidence de monsieur Aurélien THÉBERT, le maire.

Étaient présents (11) : Thébert Aurélien, Thiken Christine, Hubert Philippe, Dorgère Magali, Lorho Pascal, Groussard Éric, Roulin Anita, Thébert Mickaël, Pottier Stéphane, Monnier Xavier, Croissant Élodie
Était excusés (4) : Serrand Caroline, Bellayer Angélique, Poirier Anne-Marie, Ronceray Dominique
Pouvoir (4) : Serrand Caroline donne pouvoir à Croissant Elodie, Bellayer Angélique donne pouvoir à Thiken Christine, Poirier Anne-Marie donne pouvoir à Thébert Mickaël, Ronceray Dominique donne pouvoir à Lorho Pascal
Madame Dorgère Magali a été désignée secrétaire de séance.

2026/27 – Vote du budget primitif 2026 – Budget Locaux Professionnels

Le Maire expose le budget primitif d'où il résulte que les dépenses prévues s'élèvent à :

- Dépenses de fonctionnement : 102 597,75 €
- Dépenses d'investissement : 95 560,00 €

Les dépenses sont couvertes par les ressources suivantes :

- Recettes de fonctionnement : 102 597,75 €
- Recettes d'investissement : 227 277,65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés,
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Aurélien Thébert



